

Hors-Classe : Non aux injustices

Les modalités : depuis PPCR, les modalités d'accès à la Hors-Classe ont changé. Maintenant pour être classé dans le tableau d'avancement, il faut être au 9ème échelon de la Classe Normale depuis 2 ans puis un barème est attribué en fonction de l'ancienneté dans la plage d'appel (10 points par année à partir de la deuxième année de l'échelon 9) en fonction de l'avis qui vous a été attribué par la hiérarchie.

Le barème : les points attribués par la rectrice s'appuie sur le CV et les deux avis donnés par les Inspecteurs et les Chefs d'établissement (DCIO, IENa, IEN-IO...). Un avis Excellent rapporte 145 points, un avis très satisfaisant 125 points, un avis satisfaisant 105 points et à consolider 95 points.

Le contingentement : Les IEN ne peuvent donner que 20 % d'avis « très satisfaisant », et s'il y a moins de 5 personnels, un seul avis « très satisfaisant » peut-être attribué. Ensuite la rectrice peut attribuer 10 % d'avis excellent et 45 % d'avis « très satisfaisant ».

L'injustice du système : les avis donnés par la hiérarchie sont pluri-annuels, c'est-à-dire que l'avis attribué pour la campagne 2018 est pérenne et sera encore valable pour la campagne 2019, 2020.. jusque la promotion.

La FSU s'est adressée en ce sens au Ministre dans un courrier datant du 6 juin.

Si la démarche peut sembler symbolique, il nous semble important que la rectrice soit confrontée au désarroi et à l'incompréhension de ses personnels. En conséquence, nous vous proposons d'adresser un courrier au recteur et si besoin à l'IA-DASEN afin de lui faire part de votre indignation.

Pas touche aux commissions paritaires ! Signez la pétition !

Alors que le gouvernement envisage de vider les commissions paritaires de leurs attributions et de supprimer les CHSCT, la FSU et le SNUipp lancent une pétition pour la défense des droits de tous les personnels.

Mouvement, promotions, temps partiels, disponibilité, listes d'aptitudes, départs en formation continue... autant d'opérations administratives qui rythment la vie professionnelle et familiale de tous les enseignants et qui sont aujourd'hui placées sous le contrôle attentif de leurs élus du personnel. Or, sous couvert d'un fonctionnement des instances jugé trop lourd, le gouvernement vient de mettre sur la table un projet de réforme qui signe la fin du paritarisme dans la fonction publique et donc à l'Education nationale.

Signez la pétition en ligne !

www.fsu.fr/Petition-pour-le-respect-de-nos-droits-PAS-TOUCHE-AUX-CAP-ET-CHSCT.html

modèle de courrier pour le recteur, l'inspecteur...

Monsieur le recteur,

Dans le cadre des opérations de promotion à la Hors Classe pour l'année 2018/2019, j'ai pris connaissance de l'avis me concernant, qui est :
« ».

Renseignements pris, il s'avère que cet avis ne me permettra pas de bénéficier du passage à la Hors Classe pour l'année prochaine, mais également pour un certain nombre d'années à venir, puisque cet avis a vocation à être définitif et non révisable. Aussi, je sollicite de votre bienveillance la révision de cet avis et souhaite également connaître les raisons qui ont motivé cette appréciation qui aura des répercussions importantes sur l'évolution de ma carrière ou de ma pension de retraité-e.

J'ai bien pris note de l'esprit du nouveau texte, qui entend privilégier la promotion au « mérite ». Je m'étonne pour ma part que mes états de services, mon ancienneté (.....) , et ma note pédagogique de soient aussi peu reconnus et me privent durablement du passage à la Hors Classe. D'autant plus que l'avis formulé s'appuie dans mon cas sur une Inspection datant de.....

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à ma demande et vous prie d'agréer, Monsieur le recteur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Nous conseillons aux collègues psyEN-EDA détachés d'envoyer le même courrier au DASEN.

Ne restez pas isolé.es, syndiquez-vous !

Spécialité EDA (1^{er} degré),



Spécialité EDO (2nd degré),



Le SNES-FSU et le SNUipp-FSU ne vivent que grâce aux cotisations de leurs adhérents qui permettent d'organiser stages, colloques, journées d'études dont les frais sont pris en charge par les syndicats.